



Le Prix international UNESCO-Bangladesh Bangabandhu Sheikh Mujibur Rahman pour l'économie créative



CONTEXTE

Le Prix international UNESCO-Bangladesh Bangabandhu Sheikh Mujibur Rahman pour l'économie créative a été créé en 2020 pour distinguer et récompenser des initiatives exceptionnelles d'une personne, d'une institution, d'une entité ou d'une organisation non gouvernementale qui a conçu et mis en œuvre des projets ou programmes novateurs destinés à promouvoir l'entrepreneuriat chez les jeunes, à partir de 16 ans.

Le prix, généreusement soutenu par la République populaire du Bangladesh, porte le nom de Bangabandhu Sheikh Mujibur Rahman en l'honneur du Père de la nation bangladaise, à l'occasion du centenaire de sa naissance.

Le prix de 50 000 dollars des États-Unis sera décerné tous les deux ans à un seul lauréat, à titre initial pour trois éditions. La première cérémonie de remise du Prix se tiendra lors de la 41^{ème} session de la Conférence générale de l'UNESCO, en novembre 2021, et les suivantes à l'occasion de la Conférence des parties à la Convention de 2005 sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles.

Qu'est-ce que l'économie créative ?

L'économie créative est le reflet de l'innovation et de la créativité inhérentes à la ressource la plus remarquable du monde, sa population. Chaque société, chaque culture et chaque pays dispose en abondance de cette ressource. La question est de savoir comment la stimuler, la libérer, la former et lui donner les moyens de s'épanouir et de prospérer.

L'économie créative concerne les secteurs tels que le cinéma/audio-visuel, le design, les arts des médias, la musique, les arts du spectacle, l'édition et les arts visuels.

Au XXI^e siècle, l'économie créative est étroitement liée à l'innovation technologique, fournissant du contenu pour les plateformes et les nouveaux produits. Par la même occasion, la technologie fournit de nouveaux mécanismes par lesquels le contenu et les produits peuvent être partagés et échangés.

L'année 2021 a été désignée par l'Assemblée générale des Nations Unies comme l'Année internationale de l'économie créative pour le développement durable, reconnaissant ainsi le rôle de l'économie créative dans la création d'emploi productif et l'obtention d'un travail décent, le soutien à l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation, l'encouragement à la formalisation et la croissance des microentreprises, petites et moyennes entreprises, la stimulation de l'innovation, l'autonomisation des personnes, la promotion de l'inclusion sociale et la réduction de la pauvreté. L'UNESCO soutient l'émergence d'industries culturelles et créatives fortes et dynamiques, par le biais de sa Convention de 2005 sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles.



Année Internationale de
L'économie Créative au Service
du Développement Durable

2021

L'appel à nomination

Qui peut soumettre des nominations pour le prix* ?

Les nominations peuvent être soumises par :

- Les gouvernements des États membres de l'UNESCO, en consultation avec leurs commissions nationales pour l'UNESCO, et les ministères compétents travaillant dans le domaine de l'économie créative
- Les ONG qui ont des partenariats officiels avec l'UNESCO
- Les organisations professionnelles, académiques et non gouvernementales internationales, régionales et nationales, travaillant dans le domaine de l'économie créative

Les auto-nominations ne seront pas prises en considération.

Qui est éligible ?

Le Prix est ouvert à :

- des personnes, des institutions, des organisations, des entités ou des organisations non gouvernementales (ONG) ayant eu des retombées significatives sur l'économie créative à travers la conception et la mise en œuvre d'initiatives novatrices destinées à promouvoir l'entrepreneuriat chez les jeunes, dans l'économie créative.

Une attention particulière sera accordée aux initiatives, aux projets et aux programmes favorisant la participation des femmes, des groupes marginalisés, notamment ceux issus de la diaspora et des communautés immigrés.

Les travaux effectués par une personne décédée ne seront pas pris en considération.

*Voir les statuts du Prix [ici](#).



Comment soumettre ?

Les nominations doivent être soumises
en anglais ou en français
sur la plateforme en ligne avant
le 21 juillet 2021.

[Appel à candidatures, Prix UNESCO-Bangladesh](#)

Chaque nomination doit comprendre :

1. une description du profil du nominé et des résultats de l'initiative ;
2. une description détaillée démontrant comment l'initiative du nominé contribue aux objectifs du Prix ;
3. des pièces justificatives (photos, témoignages vidéo de bénéficiaires du programme, rapport) ;
4. une lettre d'appui de la Commission nationale de l'UNESCO.



Qu'est-ce que la Convention de 2005 de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles ?

La Convention de 2005 fournit un nouveau cadre pour des systèmes de gouvernance de la culture éclairés, transparents et participatifs. Elle reconnaît la double nature, à la fois culturelle et économique, des expressions culturelles contemporaines, ainsi que les contributions significatives des industries culturelles et créatives à la croissance durable et inclusive, et à la réduction des inégalités sociales (tant par l'accès que par la participation). À ce titre, elles constituent un outil mondial essentiel pour la réalisation du programme de développement durable à l'horizon 2030.

Il s'agit d'un accord international juridiquement contraignant qui garantit aux artistes, aux professionnels de la culture, aux praticiens et aux citoyens du monde entier de créer, produire, diffuser et consommer un large éventail de biens, services et activités créatifs et culturels, y compris les leurs. Reconnaisant que la culture ne puisse plus être un simple sous-produit du développement, mais plutôt le moteur du développement durable, la Convention de 2005 inaugure un nouveau cadre international pour la gouvernance et la gestion de la culture.

La Convention de 2005 est étroitement liée à **l'économie créative** et crée un cadre dans lequel l'échange international de biens et services créatifs et culturels peut prospérer, selon des modalités **durables** - sur le plan **environnemental, culturel, créatif et économique** - et équitables.





Pourquoi l'économie créative est-elle importante ?

Aujourd'hui, l'économie créative génère plus de 2 250 milliards de dollars des États-Unis de revenus et emploie plus de 29,5 millions de personnes dans le monde. Elle reste le secteur qui enregistre une croissance des plus rapides en terme économique, offrant un taux de rendement significatif aux gouvernements qui déploient des outils politiques appropriés pour stimuler la créativité et le développement du secteur.

Pourquoi l'économie créative est-elle importante en termes d'agenda de développement économique, social et culturel pour les jeunes, les femmes et les groupes marginalisés ?

Aussi important soit-il, son impact n'est pas seulement économique, mais aussi culturel, environnemental et social. Il s'agit, en termes relatifs, d'un secteur vert de l'économie, au cœur de nombreuses entreprises sociales.

C'est aussi un secteur qui offre d'importantes possibilités de carrière aux jeunes, aux femmes et à d'autres communautés marginalisées.

Il repose sur la capacité à créer des récits qui stimulent, enthousiasment et engagent le public. Il utilise avec succès la technologie pour étendre la portée des formes artistiques traditionnelles, créant ainsi de nouveaux publics et de nouvelles opportunités. Il défie, informe et élargit le discours et la compréhension humaine.

Qu'est-ce que l'entrepreneuriat créatif ?

L'entrepreneuriat créatif est l'un des moteurs de l'économie créative. Ce sont les aptitudes, l'énergie et les compétences qui, avec la créativité, sont à la base du succès du secteur créatif.

Les entrepreneurs créatifs sont présents dans tous les secteurs de l'économie créative. Ils apportent des compétences commerciales et des analyses aux entreprises créatives, les faisant sortir de la sphère de la réflexion et de l'expression personnelles pour les amener dans le domaine public et sur le marché. Les entrepreneurs créatifs font depuis longtemps partie intégrante de l'économie créative, travaillant avec les talents créatifs pour trouver de nouvelles opportunités et de nouveaux marchés. Ils sont aussi essentiels à la réussite du secteur que les talents créatifs. À l'instar de ces derniers, leurs instincts doivent être nourris et affinés, afin de leur permettre de tracer la voie du succès.

Le Prix international UNESCO-Bangladesh Bangabandhu Sheikh Mujibur Rahman pour l'économie créative vise à mettre en lumière les meilleures pratiques et à récompenser les réalisations exceptionnelles en matière de programmes de formation et d'autres interventions visant à améliorer le niveau de compétences des entrepreneurs créatifs.

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le Prix international UNESCO-Bangladesh Bangabandhu Sheikh Mujibur Rahman pour l'économie créative vise à promouvoir l'économie et l'entrepreneuriat créatif en tant que vecteurs essentiels du développement durable. Le prix contribue à la réalisation des objectifs de développement durable suivants.

4 ÉDUCATION DE QUALITÉ



Cible 4.3 - D'ici à 2030, faire en sorte que les femmes et les hommes aient tous accès dans des conditions d'égalité à un enseignement technique, professionnel ou tertiaire, y compris universitaire, de qualité et d'un coût abordable.

Cible 4.4 - D'ici à 2030, augmenter considérablement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat.

Cible 4.5 - D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle.

5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES



Cible 5.a - Entreprendre des réformes visant à donner aux femmes les mêmes droits aux ressources économiques, ainsi qu'à l'accès à la propriété et au contrôle des terres et d'autres formes de propriété, aux services financiers, à l'héritage et aux ressources naturelles, dans le respect du droit interne.

Cible 5.5 - Garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique.

8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE



Cible 8.2 - Parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation, notamment en mettant l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'œuvre.

Cible 8.3 - Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent des activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers.

Cible 8.5 - D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale.

Cible 8.9 - D'ici à 2030, élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à développer un tourisme durable qui crée des emplois et mette en valeur la culture et les produits locaux.

Procédure de sélection

Un jury composé de cinq membres indépendants qui sont des personnes réputées dans le domaine de l'économie créative, sera nommé par la Directrice générale de l'UNESCO.

Le lauréat sera sélectionné par la Directrice Générale sur la base des évaluations et des recommandations faites par le jury.

Le jury sera guidé dans ses recommandations par le caractère novateur et/ou l'impact avéré des initiatives présentées dans les dossiers de candidature. Une attention particulière sera portée aux initiatives qui :

- luttent contre les inégalités de genre dans l'accès au marché de l'emploi des industries culturelles et créatives ;
- renforcent les capacités en matière d'entrepreneuriat créatif des migrants et des communautés de la diaspora afin d'encourager des échanges culturels plus larges.

Toute candidature incomplète sera automatiquement disqualifiée.

Calendrier

4 juin 2021

Lancement de l'appel à candidatures

21 juillet 2021

Clôture de l'appel à candidatures

Novembre 2021

Cérémonie de remise des prix au siège de l'UNESCO, Paris, France, lors de la 41ème session de la Conférence générale.

Contactez-nous

Prix international UNESCO-Bangladesh
Bangabandhu Sheikh Mujibur Rahman
pour l'économie créative

UNESCO

7 place de Fontenoy
75352 Paris 07 SP France

e-mail: creativeeconomyprize@unesco.org

couverture © Jean-Baptiste Beranger
p. 2 © Lucas Law sur Unsplash

p. 3 © Pierre Châtel-Innocenti sur Unsplash

p. 4 © Creative Commons, sous licence CC-BY-SA. Balázs Kicsiny, Pump Room, 2005. Photo : Andrea Ferrato.

p. 5 Rafael Lozano-Hemmer, Pulse Room, 2006. Photo : Mariana Yañez.

p. 6 © Creative Commons, sous licence CC-BY-SA. Kër-Thioassane, Slide Media, 2016